

File

No. 20

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/81/Add. 1

12 août 1957

Original : anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII - 1957

LISTE II - BENELUX

Section E - Surinam

Addendum

Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a demandé que les données ci-jointes soient ajoutées aux statistiques contenues dans le document SECRET/81.

Désignation des produits	Droit actuel	Pays auquel la concession a été octroyée et pays fournisseurs	1954	1955	1956
(valeur en milliers de florins de Surinam)					
Fils de coton	20 p.c.	(i) <u>Direct</u> <u>France</u>	10	5	38
ex: fils de coton condition- nés pour la vente au détail		(ii) <u>Indirect</u> Etats-Unis	8	10	11
		Allemagne(R.F.)	-	1	2
		Royaume-Uni	2	7	3
		Barbados	24	33	35
		Italie	4	11	8
		(iii) <u>Benelux</u> Belgique	-	1	-
		Pays-Bas	1	22	23
		Total	48	90	122
=====					
Dynamite et autres substances explosives y compris les subs- tances détonantes, mais à l'ex- clusion de la poudre à fusil et des munitions	fran- chise	(i) <u>Direct</u> Etats-Unis	693	436	340
		(ii) <u>Indirect</u> Canada	-	87	197
		(iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	-	-	23
		Total	693	523	560
=====					
Machines pour exploitations minières	fran- chise	(i) <u>Direct</u> Etats-Unis	1220	897	2580
		(ii) <u>Indirect</u> Allemagne(R.F)	1	7	-
		France	1	-	-
		Royaume-Uni	1	1	16
		Guyane britannique	4	10	-
		(iii) <u>Benelux</u> Pays-Bas	38	19	53
		Total	1265	935	2650
=====					

/Les données indiquées pour
cette position se rapportent
à tous fils de coton, qu'ils
soient conditionnés ou non
pour la vente au détail/